

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 5 novembre 2010

La journée des partenaires du vendredi 5 novembre 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Madame la Directrice a adressé ses félicitations aux sociétés qui ont été agréées en qualité de commissionnaires en douane lors de la session du Comité de Direction Inter - Etats de la CEMAC qui vient de se tenir à Brazzaville.

Elle a invité les sociétés dont les dossiers n'ont pas été retenus de prendre toutes les dispositions utiles afin de remplir les conditions requises.

Madame la Directrice a saisi l'occasion pour passer en revue les problèmes saillants rencontrés dans la collaboration avec les transitaires et les commissionnaires en douane, tout en prodiguant des conseils visant l'assainissement de la profession et le respect des règles déontologiques.

- **Du phénomène des déclarants « ambulants »**

Madame la Directrice s'est insurgée contre la prolifération des déclarants « ambulants ». Ce phénomène est à proscrire.

Elle a attiré l'attention des responsables de transit quant à l'acceptation des dossiers soumis par cette catégorie de déclarants et a rappelé que la Douane fera preuve d'une extrême rigueur en la matière.

- **De la solidarité entre commissionnaires en douane**

Madame la Directrice a fait valoir que la solidarité entre les maisons agréées à déclarer pour autrui et les confrères ne bénéficiant pas de l'agrément CEMAC n'exclut pas la rigueur dans l'acceptation des dossiers à traiter pour le compte de ces derniers.

- **De la fidélisation de la clientèle et de la vulgarisation des dispositions réglementaires**

Madame la Directrice a rappelé que la fidélisation de la clientèle constitue un atout pour la facilitation du dédouanement, tout comme la vulgarisation des dispositions réglementaires y relatives, notamment celles concernant l'inspection avant embarquement des marchandises destinées au Congo.

- **De l'assainissement de la profession de commissionnaire en douane**

Madame la Directrice a déploré les manœuvres frauduleuses auxquelles ont recours certaines sociétés de transit. Elle a mis ces dernières en garde contre les sanctions encourues, qui seront appliquées avec une extrême rigueur.

Madame la Directrice a invité les anciens de la profession à encadrer les nouveaux venus, en insistant sur le respect des règles déontologiques.

En cas d'infraction dûment constatée, la Douane aura recours aux sanctions prévues par la réglementation, allant du blocage des opérations en douane jusqu'à la suspension, voire le retrait de l'agrément.

- **Du respect de la procédure simplifiée**

Madame la Directrice a rappelé au Service qu'il est tenu d'appliquer strictement les dispositions de la procédure simplifiée dont bénéficient les sociétés agréées. Le traitement des dossiers de ces dernières doit être prioritaire.

- **De la fermeture de la salle banalisée de saisie**

Madame la Directrice a rappelé que la salle banalisée de saisie doit être désormais à la disposition du SED. Les maisons de transit doivent utiliser leurs sites éloignés.

- **Des fausses attestations d'exonérations**

Madame la Directrice a informé les partenaires de la mise en circulation de plusieurs fausses attestations d'exonération. Elle a demandé aux partenaires de saisir la Douane en cas de doute quant à l'authenticité d'une attestation.

- **De l'abandon des conteneurs dans le Porte autonome de Pointe – Noire**

Suite à l'abandon croissant de conteneurs dans le Port autonome de Pointe – Noire, Madame la Directrice a fait savoir qu'il sera organisé à ce sujet une réunion avec le Conseil Congolais des Chargeurs, les armateurs, les acconiers et Congo Terminal, afin d'élucider les raisons de cette situation et du retard observé dans le dédouanement des marchandises en général.

- **De l'importance des adresses exactes des destinataires des marchandises**

Madame la Directrice a rappelé la question récurrente de la mention des adresses exactes et des libellés complets des noms des destinataires des marchandises sur les documents d'expédition.

- **De l'arrêt des comptes créditaires**

Madame la Directrice et le Colonel ODJO Florent, 1<sup>er</sup> Fondé de pouvoirs à la Recette principale des Douanes, ont rappelé que l'arrêt des comptes créditaires interviendrait comme d'habitude à la mi-novembre.

Ils ont invité les partenaires à procéder à la régularisation de leurs opérations afin de permettre la mainlevée et l'engagement de la procédure de renouvellement des comptes créditaires pour l'exercice 2011.

- **De l'acheminement de marchandises vers d'autres départements sous couvert d'IM8**

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC a évoqué les difficultés que sa société éprouve dans l'acheminement de marchandises vers d'autres départements sous couvert d'IM8, du fait de l'existence d'un document de dédouanement unique pour plusieurs conteneurs.

Madame la Directrice l'a invitée à se rapprocher du Service de la Législation et du Contentieux.

- **De la liquidation des dossiers par les Bureaux Principaux**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a souhaité que la liquidation des dossiers se fasse avec plus de célérité par les Bureaux Principaux. Il serait opportun qu'en cas d'absence de connexion informatique, les Inspecteurs du Bureau Principal Extérieur puissent se rendre au Bureau Principal Port pour la liquidation des déclarations.

Madame la Directrice en a pris acte et a instruit les services à faire preuve de diligence et en même temps de rigueur.

- **Des remerciements du Président du Collectif National des Transitaires (CNT)**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a transmis les remerciements de Monsieur Alphonse OBAMBI, Directeur Général de TRANSLO et Président du CNT pour :

- le rétablissement du site informatique de TRANSLO ;
- les efforts déployés par la Douane tout au long de la procédure d'obtention des agréments CEMAC ;
- les mesures d'assouplissement prises en faveur des sociétés qui attendaient l'agrément CEMAC de commissionnaire en douane.

- **Du détournement potentiel de trafic vers Matadi**

Répondant à cette préoccupation de Monsieur Alain BAKALA, Madame la Directrice a rappelé que le Port de Pointe-Noire est un port d'éclatement. Elle a fait observer qu'il convient de faire la distinction entre transbordement et détournement de trafic.

La question d'un possible détournement de trafic vers Matadi constitue une préoccupation pour les administrations douanières des deux pays concernés. La création de bureaux de douane juxtaposés constitue l'une des solutions à l'étude.

- **De l'exigence des Déclarations d'Importation par les Services du Commerce pour des conteneurs en EX8**

Répondant à cette préoccupation de Monsieur Guy Rodolphe ITSOUA de GETMA, Madame la Directrice a demandé à l'intéressé de se rapprocher de la Direction Départementale du Commerce.

Elle a suggéré que l'un des Directeurs départementaux du Commerce soit invité à une Journée des partenaires, pour permettre un échange de points de vue.

- **De la déclaration à souscrire pour la réexportation par mer vers un pays de la CEMAC**

Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX a soumis à la réflexion de la Douane et des confrères la question de la déclaration à souscrire pour la réexportation par mer vers un pays membre de la CEMAC d'une marchandise importée d'Europe.

- **De la régularisation des opérations de TEL taxées manuellement**

Le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, a invité les partenaires à procéder dans les meilleurs délais à la régularisation des opérations de TEL taxées manuellement.

Commencée à 8H15, la réunion a pris fin à 9H40.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame Florence LOEMBA**